



PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

**INSTALLATION DE LA BRIGADE
SPECIALISEE DE TERRAIN
(BST)
DU QUARTIER DU PARC**

VENDREDI 1^{ER} JUILLET 2011



Nanterre, le 29 juin 2011

INVITATION PRESSE

**Michel GAUDIN, Préfet de Police
installera la brigade spécialisée de terrain (BST) du quartier du Parc
vendredi 1^{er} juillet 2011 à Nanterre**

*La présentation de la BST débutera à 18h00 salle Jacques Decour, rue des rosiers à
Nanterre*



Nanterre, le 1^{er} juillet 2011

La brigade spécialisée de terrain (BST) du quartier du Parc à Nanterre

La commune de Nanterre compte 90 368 habitants. L'habitat se compose de 14,4% d'habitations pavillonnaires et 85,6% de logements collectifs dont 70% de logements sociaux.

Le quartier du Parc englobe deux entités administratives, le Parc nord et le Parc sud situés de part et d'autre du parc départemental André MALRAUX. D'une superficie de 25 hectares, il est desservi par 27 issues. Dans cette zone, le nombre de logements sociaux dépasse les 73%.

Ce quartier est délimité par les axes suivants : rue de la Côte, avenue Frédéric et Irène Joliot Curie, boulevard de Pesaro, rue des Rosiers et avenue Georges Clemenceau.

Le quartier du Parc a été classé parmi les 25 quartiers ou zones les plus sensibles. La délinquance générale représente 25,5% de la totalité des faits enregistrés en 2010 sur la circonscription de Nanterre et 30% pour la délinquance de proximité, en particulier des phénomènes de trafic de drogue, de violences urbaines et d'attroupements.

Ces éléments ont donc conduit à la création d'une brigade spécialisée de terrain pour le secteur du Parc.

1) Le fonctionnement :

La BST de Nanterre est constituée de 27 fonctionnaires répartis en trois groupes de 9. Lorsque deux groupes travaillent (sur deux vacations différentes), le troisième est en repos (cycle 4/2). La vacation du premier groupe s'étend de 11h30 à 19h30 et celle du second groupe de 14h30 à 23h 7 jours sur 7.

2) Les missions :

La BST de Nanterre a pour principale mission d'assurer une présence effective sur le quartier et plus particulièrement dans les espaces où la patrouille en véhicule est impossible ou malaisée (Parc André MALRAUX, allée des Demoiselles d'Avignon).

Ainsi, elle effectuera des patrouilles pédestres ou en VTT afin d'occuper le terrain de manière visible et rassurante pour la population et dissuasive pour les auteurs potentiels d'infractions.

Cette unité assurera la sécurisation des personnes et des biens et procédera à des interpellations en flagrant délit en cas de constatation d'infractions. Elle devra lutter avec la plus grande détermination contre tous les faits de délinquance enregistrés dans ce quartier, qu'il s'agisse de trafics de stupéfiants, de violences ou d'affrontements entre bandes.

La fidélisation des effectifs de la BST, qui seront clairement identifiés par la population, permettra d'établir une meilleure communication avec les habitants du quartier du Parc, de créer un lien de confiance avec les administrés, de prendre en compte leurs préoccupations et de répondre ainsi à leurs attentes.

Cette unité aura également pour mission d'entretenir des contacts avec l'ensemble des partenaires qui travaillent dans ces quartiers qu'il s'agisse des gardiens d'immeubles, des bailleurs sociaux, des commerçants, des municipalités ou des médiateurs.

Les fonctionnaires de la Brigade Spécialisée de Terrain de Nanterre procéderont également à des contrôles dans les parties communes des immeubles situées dans les quartiers cités afin de rechercher des armes ou des produits stupéfiants qui pourraient y être dissimulés.

Cette unité devra acquérir une connaissance approfondie des individus appartenant à des bandes et qui évoluent sur ces quartiers.

Plan du quartier du Parc





- ① A.P. Prol
- ② A.L. C. Bernard
- ③ A.L. G. Courteire

Nanterre-Université

Z.I. la Folie

Z.I. la Folie

Hôtel du Département

Préfecture

PL. DES DROITS DE L'HOMME

Palais de Justice

Parc A. Matraux

Nanterre-Préfecture

- ① A.L. M. Ange
- ② A.L. Le Triant
- ③ A.L. Botticelli

